

Pouyastruc 'Info

N°17 FEVRIER 2011

DANS CE NUMERO

LE CONSEIL COMMUNIQUE

A la mairie ..	2
L'arbre de la laïcité	3
Les délibérations	4/8
Les commissions	9
La vie de l'école	10/11

LES ASSOCIATIONS

L'USCP -Les chasseurs-TCP	12
Lous Boussalous	13
Coup de pouce-Griboullis-Gym	14
Comité des fêtes-Chanteurs	15
Fraternelle-Judo -Retraités	16
ADMR—Secours catholique	17
Zone Economique	18/19
Notre Poste en danger	20
Des rois au Pichou	20
Livre sur l'école	20

PAGE VERTE :

L'Agriculture biologique	21
--------------------------	----

HISTOIRE DU VILLAGE

Albert Bernet	22/23
---------------	-------

INFOS PRATIQUES

Carnet	24
--------	----

Edito

Comme le veut la tradition, le début de l'année est la période des vœux et pour le maire de la commune , c'est le moment de présenter le bilan de l'année écoulée et les projets de l'année à venir .

Pour Pouyastruc, nous devons donc noter pour 2010

Tout d'abord l'obtention d'un 4ème poste à l'école primaire et la construction d'une classe supplémentaire : De 82 enfants pour cette année scolaire 2010/2011 , on comptabilisera 90 enfants en 2011/2012.

Une salle a été aménagée pour installer les ordinateurs fournis par le Conseil Général et mis à la disposition de la population par l'intermédiaire de l'Association Coup de Pouce qui en assurera la gestion.

Des travaux de voirie ont été réalisés pour 40 000€ dont 8000€ suite aux intempéries du mois de Juillet sur les chemins du Pontic et du Bois..

La carte communale a été adoptée depuis le 19 Aout.

L'achat de la maison Sirgue-Bergos se confirme: un sous-seing privé sera bientôt signé .

Une attention particulière a été portée sur la sécurité routière : des panneaux , du marquage au sol , et des ronds points ont vu le jour ..

L'aménagement de l'ancien terrain de tennis en terrain de sport sera terminé en 2011 ainsi que tous les projets inscrits dans le budget 2010 ..

La rénovation de l'ancienne école des filles sera la priorité: les travaux devront être associés à des subventions ..

Tout ceci a été couvert avec l'aide d'un emprunt de 100 000€ et les subventions du FAR et de la DGE (dotation globale d'équipement). Le budget sera moins ambitieux , finances obligent .Malgré la réforme de la Taxe Professionnelle , le FAR reste en place pour 2011. Par contre la DGE et la DDR (Dotation de développement rural) sont remplacées par la DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux) .

Rappelons enfin, que la fermeture de la poste décidée par la direction malgré l'augmentation de la population, a mobilisé un certain nombre de Pouyastrucais qui ont marqué leur mécontentement en créant un comité de défense de ce service public et en posant une banderole à l'entrée du village et sur les locaux du bureau de poste.

En conclusion, et malgré ces quelques nuages dans le ciel, je vous présente à tous, mes vœux de santé, de bonheur , de réussite dans vos projets pour l'année 2011 ..

Le maire , Serge Debat

AGENDA

- 5 Février : AG de l'amicale des retraités à 15h
- 11 Février : Inauguration de l'espace Informatique à 18h30
- 22 Février : AG de Coup de Pouce
- 6 Mars : VIDE GRENIER DU SECOURS CATHOLIQUE
- 16 Avril : NUIT DE L'AMITIÉ AVEC L'USCP
- 18 Mai au 5 Juin : TOURNOI DES MINI CRACKS
- 21 Mai : RENCONTRE DE CHORALES À LA SALLE POLYVALENTE
- 29 Mai : JOURNEE NATURE DE PARENTHESSES
- 26 Juin : FÊTE PAROISSIALE (THÈME : LE CIRQUE)
- 11-24 Juillet : FETE DU VILLAGE (THEME : le monde paysan)



M. le Maire présente ses vœux aux représentants des associations et aux corps constitués



LA CEREMONIE DU 11 NOVEMBRE

Les élèves de CM accompagnent M. le Maire dans la lecture du discours avant de se recueillir pendant la minute de silence



« Le 11 Novembre 1918 à 11, au son des clairons sur la ligne de front et des cloches des églises dans toutes les villes et les villages de France , prenait fin le plus terrible conflit que l'humanité ait connu jusqu'alors et dont personne n'imaginait alors qu'il ouvrait un siècle marqué par le retour de la barbarie et de l'inhumanité au cœur même de la civilisation européenne et dans le monde »

Ainsi débutait le discours d'Hubert Falco (Secrétaire d'Etat à la Défense et aux anciens combattants)

Cette « Grande Guerre » qui devait être la « Der des Ders », par son ampleur inédite, et le nombre de ses morts , de blessés, de « gueules cassées » a laissé dans notre mémoire nationale sa trace que l'on retrouve dans tous les monuments aux morts de nos villes et villages .

A Pouyastruc, c'est une dizaine de jeunes gens que nos familles ont pleurés : Auguste Bernet, Jean-Marie Burguès, Jean-Marie Cieutat, Maurice



Ducos, Jean-Marie Duprat, René Gourgue, Léon Lafforgue , Jean-Marie Lhereté, Joseph Verges et Léon Vigne .

En lisant ce discours , nos enfants nous rappellent que nous devons les préserver de cette violence aveugle et leur assurer la paix .

AC

BIENVENUE AUX NOUVEAUX POUYASTRUCAIS

Le Vendredi 17 Décembre, l'équipe municipale recevait à la mairie les nouveaux arrivants à Pouyastruc.

Nous souhaitons tous la bienvenue à la dizaine de familles qui ont choisi notre village pour s'installer :

Joel et Dominique DEJARDIN (2 chemin des Crêtes)

Fabrice Dupin et Béatrice Morange (69 rue du centre)

M. Escoubes (3 rue de la Fontaine)

Franck et Isabelle Hénot (4 cami dou Pichou)

Damien et Karine Hudla (4 chemin des crêtes)

Monique Maillet (rue de la Poste)

Michel Puyet (45 rue du centre)

Stéphane et Floriane Semmar (58 rue du centre)



Annaly et Jean Noel Vassoille (46 rue du centre)

Signalons au passage les Pouyastrucais qui ont déménagé cette année :

Manu et Vellana Morat (2 chemin du bois)

Mathias et Laurence Mogenot (10 rue de la Fontaine)

ILS ONT PLANTEL'ARBRE DE LA LAICITE

Le 9 Décembre, pour marquer l'anniversaire de la loi de séparation de l'église et de l'Etat, dite loi sur la laïcité, (du 9/12/1905) un arbre a été planté dans la cour de l'école.



Avec cette loi, nos aînés ont voulu garantir le droit de la liberté

de pensée, de croire ou de ne pas croire , à l'abri de toute domination d'une religion sur l'Etat.

Faisant suite à la Déclaration des droits de l'homme de 1789, cette loi est devenue constitutionnelle en 1945 , et son principe a été repris dans le préambule de la constitution de 1958:

« La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion. Elle respecte toutes les croyances ».

Cet arbre été planté dans la cour de l'école , publique et laïque (depuis Jules Ferry) et qui a pour mission de former le citoyen en développant son esprit critique à partir des principes de tolérance qu'il est bon de réaffirmer à une époque où dans le monde la violence, le fanatisme et l'intolérance font rage .

L'arbre qui a été choisi est un «Ulmus x Resista » variété hybride plus résistante de l'orme qui fournissait autrefois à l'ébénisterie un bois de placage de grande valeur, et qui , après deux vagues successives d'une maladie appelée la "graphiose" , a presque disparu de nos forêts..

L'Orme ,symbole de noblesse, de justice et de tolérance est bien adapté à la circonstance .

Aline Berthier et Annie Carrère



Tout le monde a pris la pelle, MM les maires ,(l'actuel et l'ancien) , mais aussi les enfants à tour de rôle et même M. le Directeur

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30/09/2010

Prime IAT

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique Territoriale et notamment l'article 88,

Vu le décret n° 91-875 du 06 septembre 1991 pris pour l'application de 1^{er} alinéa de l'article 88 de la loi du 26 janvier 1984,

Vu le décret 2002-61 et l'arrêté interministériel du 14/01/2002 relatif à l'indemnité d'administration et de technicité,

Vu les crédits inscrits au budget,

Considérant les montants annuels maxima prévus par les textes susvisés, après avoir délibéré **décide** (à l'unanimité) d'instituer l'Indemnité d'Administration et de Technicité au profit des agents de la commune.

Bénéficiaires :

Cadre d'emploi	Grade	Taux moyen annuel temps plein
Adjoint administratif territorial	1ere et 2eme classe	371.35 €
Adjoint technique territorial	1ere et 2eme classe	371.35 €

Les indemnités versées aux agents à temps partiel et à temps non complet, seront calculées au prorata de leur temps de travail hebdomadaire.

Les agents non titulaires percevront la prime prévue pour le cadre d'emploi correspondant à leur emploi et dans les mêmes conditions que les agents titulaires.

Ces indemnités seront versées annuellement.

Le maire est chargé de fixer, par arrêté, le montant individuel attribué à chaque agent en fonction des critères suivants : Les montants pourront varier en fonction :

de la manière de servir de l'agent appréciée notamment à travers la notation annuelle,

la disponibilité de l'agent, son assiduité,

l'expérience professionnelle de l'agent,

il pourra être tenu compte de l'absentéisme.

La présente délibération prend effet à compter de l'exercice 2010.

Cette indemnité sera versée à chaque agent au mois de novembre 2010.

Amendes de police

La CCADE ne pouvant pas recevoir le produit des amendes de police relative à la circulation routière, une subvention de 560,00 € a été versée à la commune de Pouyastruc, qui, par mandatement, la reversera à la CCADE.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à mandater cette somme.

Répartition et paiement de la PVR : rue de la Fontaine

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L 332-6-1, L 332-11-1 et L 332-11-2 ;

Vu la délibération du 5 juin 2003 instituant la participation pour voirie et réseaux sur le territoire de la Commune de Pouyastruc..

Considérant que la Commune a décidé d'aménager le secteur de : rue de la Fontaine

Considérant que l'implantation de nouvelles constructions dans le périmètre délimité par le plan ci-annexé nécessite la réalisation de réseaux publics dont le coût total s'élève à : 22 120 €.

Considérant que selon le plan ci-annexé, la superficie des terrains situés à moins de 60 mètres de part et d'autre de la voie est de 14 430 m.² ;

Considérant que les travaux sont exclusivement destinés à permettre l'implantation de nouvelles constructions sur les terrains desservis ;

Le Conseil Municipal,

Article 1er : décide d'engager la réalisation des travaux d'électrification dont le coût total estimé s'élève à 32 600 €. Il correspond aux dépenses suivantes :

Article 2 : fixe à 100 % la part du coût des travaux mise à la charge des propriétaires fonciers

Article 3 : décide d'exclure les terrains déjà desservis par les réseaux projetés.

Article 4 : fixe le montant de la participation pour voie et réseaux, due par mètre carré de terrain nouvellement desservi à 1,53 €, ainsi calculé : 22 120 ÷ 14 430

Part du coût des travaux mise à la charge des propriétaires

fonciers : 20 173 €

Article 5 : Le (ou les) montant (s) de participation dus par mètre carré de terrain sont actualisés en fonction de l'indi-

<i>Nature des Travaux</i>	<i>Coût des Travaux</i>
Travaux de construction ou d'aménagement de voie : Acquisition des terrains d'emprise de la voie Travaux de voirie Dispositif d'écoulement des eaux pluviales Eclairage public Eléments nécessaires au passage en souterrain des réseaux de communication (gaines, fourreaux...)	
Equipements des réseaux : Assainissement Eau potable Electricité	32 600
Dépenses d'études	32 600
Coût total	32 600
Déduction des subventions à recevoir (notamment FNDAE et FACE)	10 480
Coût total net	22 120

ce du coût de la construction. Cette actualisation s'applique lors de la prescription effectuée lors de la délivrance des autorisations d'occuper le sol ou lors de la signature des conventions visées à l'article L 332-11-2 du Code de l'Urbanisme.

Répartition et paiement de la PVR Cami de la Teulere

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L 332-6-1, L 332-11-1 et L 332-11-2 ;

Vu la délibération du 5 juin 2003 instituant la participation pour voirie et réseaux sur le territoire de la Commune de Pouyastruc..

Considérant que la Commune a décidé d'aménager le secteur de Cami de la Teulère section D N°1089 p et 1087 N°226p et 227.

Considérant que l'implantation de nouvelles constructions dans le périmètre délimité par le plan ci-annexé nécessite la réalisation de réseaux publics dont le coût total s'élève à : 5900 €

Considérant que selon le plan ci-annexé, la superficie des terrains situés à moins de 60 mètres de part et d'autre de la voie est de 6484 m.² ;

Considérant que les travaux sont exclusivement destinés à permettre l'implantation de nouvelles constructions sur les terrains desservis ;

Le Conseil Municipal,

Article 1er : décide d'engager la réalisation des travaux d'électrification dont le coût total estimé s'élève à 5900 €. Il correspond aux dépenses suivantes :

Article 2 : fixe à 100 % la part du coût des travaux mise à la charge des propriétaires fonciers

Article 3 : décide d'exclure les terrains déjà desservis par les réseaux projetés.

Article 4 : fixe le montant de la participation pour voie et réseaux, due par mètre carré de terrain nouvellement desservi à 0,20 €, ainsi calculé : 1322÷6484

<i>Nature des Travaux</i>	<i>Coût des Travaux</i>
Travaux de construction ou d'aménagement de voie : Acquisition des terrains d'emprise de la voie Travaux de voirie Dispositif d'écoulement des eaux pluviales Eclairage public Eléments nécessaires au passage en souterrain des réseaux de communication (gaines, fourreaux...)	
Equipements des réseaux : Assainissement Eau potable Electricité	5 900 €
Dépenses d'études	
Coût total	5 900 €
Déduction des subventions à recevoir (notamment FNDAE et FACE)	4 578 €
Coût total net	1322 €

Photovoltaïque : lancement de la consultation pour la salle polyvalente Convention

Après exposé du Président de la commission bâtiments sur le projet d'installation de panneaux photovoltaïques sur la toiture de la salle polyvalente, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise : Le lancement de la consultation auprès des entreprises spécialisées Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette opération.

Aménagement de la cour d'école en équipements sportifs

Sur proposition de la commission école et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de confier les travaux suivants :

A l'entreprise CASAL SPORT : la fourniture des équipements sportifs pour un montant de 2 306,93 € HT

A l'entreprise LACAVE : la clôture du terrain pour un montant de 3 717,00 € HT.

Autorise Monsieur le maire à signer tous les documents relatifs à ce marché.

Avenant aux travaux d'extension de l'école primaire.

Dans le cadre de l'extension de l'école primaire, des dépenses supplémentaires ont été réalisées.

Lot N°2 : Toiture Bigourdane 2124,78 TTC

Lot N°4 : Guichot 1189,12 TTC

Lot N°6 : Spie 5050,61 TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte ces propositions et autorise Mr le Maire à signer tous les documents relatifs à ce marché.

Convention d'implantation et d'usage avec le SYMAT

Après exposé de Monsieur le Maire, sur l'implantation d'une colonne à verre aérienne, le conseil municipal, par 9 voix pour, 5 contre autorise le SYMAT à implanter cette colonne sur la commune de Pouyastruc.

Le conseil municipal autorise Monsieur le maire à signer la convention d'implantation et d'usage.

Création d'une ZAD (zone d'aménagement différée)

A la demande de la CCADE, le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité donne délégation de compétences à la CCADE pour la création de la ZAD du « Cassoulet » pour les parcelles N°3, N°6, et N°7 section WB.

Demande de subvention DDR 2010.

Après exposé de Monsieur le Maire sur l'investissement 2010, le conseil municipal autorise Mr le Maire à demander une subvention au titre de la DDR pour l'acquisition d'une partie de la propriété Sirgue- Bergos.

Séance du 04/11/2010**Achat maison SIRGUE-BERGOS**

Dans le cadre de l'achat de la propriété SIRGUE-BERGOS, la commune de Pouyastruc se propose d'acquérir les parcelles :

N°358 section D : maison

N°357 section D : terrain non constructible

N°355 section D : une partie terrain constructible et une partie non constructible.

Moyennant le prix de 115 000 € net vendeur à Mr Pierre SIRGUE et à Mme Anne- Marie BERGOS épouse SIRGUE. Les frais notariés seront acquittés par la commune.

Le conseil municipal donne tous pouvoirs à Monsieur le maire à l'effet de signer tous actes et de faire toutes les déclarations nécessaires à cette acquisition

Arbre de la laïcité

A la demande du « collectif laïcité 65 », le conseil municipal décide de planter un arbre dit de la laïcité le jour de l'anniversaire de la publication au journal officiel de la loi de séparation des églises et de l'Etat du 9 décembre 1905.

Cet arbre sera choisi par la commission cadre de vie.

La Poste : projet de fermeture d'un jour par semaine

Après exposé de Monsieur le Maire, sur le projet de fermeture d'un jour par semaine de la poste de Pouyastruc, le conseil municipal s'oppose à cette décision, à l'unanimité, ainsi qu'au démantèlement du service public en général.

Cette délibération sera transmise aux élus et aux représentants de l'Etat du Département, ainsi qu'au directeur de la Poste des Hautes-Pyrénées.

Achat de banderoles

La commune de Pouyastruc pour manifester son opposition face à la dégradation du service public engendrant la fermeture de la poste le mercredi, se propose d'acheter deux banderoles pour un coût de 300 € HT pour en informer les usagers.

Décision modificative

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14

Vu le budget de la commune

Monsieur le maire propose au conseil municipal d'autoriser la décision modificative suivante du budget de l'exercice 2010.

Section d'investissement/dépenses**Chapitre 23****Budget**

Art. 2313 opération 11 :

travaux bâtiments	51 729.17 €
<u>Art.2313 opération 17 :</u>	
groupe scolaire	137 000.00 €
<u>Art.2313 opération 13 :</u>	
acquisition de matériel	16 000.00 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal autorise la décision modificative suivante :

Chapitre 23 Budget

Art. 2313 opérations 11 :

travaux bâtiments : moins 3763 € 47966.17 €

Art.2313 opération 17 :

groupe scolaire : plus 2 063€ 139 063.00 €

Art.2313 opération 13 :

acquisition de matériel : plus 1700 € 17 700.00 €

Modification de la durée hebdomadaire d'un emploi à temps non complet.

Le conseil municipal, vu le tableau du personnel annexé au budget, décide de modifier la durée hebdomadaire de travail de l'emploi ci-après, pendant la période scolaire soit 36 semaines. Cette modification entrera en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2011.

	Nom- bre	Ancienne durée	Nouvelle durée annualisée
Adjoint administratif 2 ^{ème} classe	1	26	26.79

Photovoltaïque : création de la commission d'ouverture des plis.

Sont désignés pour faire partie de la commission chargée d'étudier les offres pour l'installation de panneaux photovoltaïque sur la toiture de la salle polyvalente les conseillers suivants :

Mmes Aline BERTHIER, Annie CARRERE, Mrs Christophe DUCASSE, Michel PAILHAS, Serge DEBAT, Christian ALEGRET, Jean-Louis DHUGUES.

PVR rue des Espiades

Après exposé de Monsieur le maire Serge DEBAT, sur le montant et le recouvrement de la PVR rue des Espiades et la demande d'exonération du paiement de celle-ci par différents propriétaires, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de maintenir le recouvrement.

Sécurité routière, achat de matériel.

Après l'exposé du responsable de la commission sécurité routière qui propose l'achat de panneaux signalétiques ainsi que des travaux de peinture routière, Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité attribut le marché à l'entreprise BG SIGNALISATION pour un montant de 6 455.19 € HT et autorise Monsieur le maire à signer tous documents se référants à ce marché.

Questions diverses

-Mme Carrère demande où en est le projet de rénovation de l'école des filles.

Mr le maire répond que le projet sera étudié par la commission bâtiments pour le budget 2011.

-Monsieur Pailhas demande où en est le projet du rugby. Mr le maire répond qu'une réunion doit avoir lieu entre les élus des cantons et les responsables du rugby pour la présentation du projet.

Séance du 14 /12/2010

Autorisation de mandater avant le vote du budget

En vertu des dispositions de l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Mr le maire à effectuer les opérations de paiement des investissements jusqu'à l'adoption du budget de l'exercice 2011 et dans la limite du quart des crédits inscrits en investissement au budget de l'exercice précédent

Avancement de grade d'un agent.

Mr le maire rappelle à l'assemblée :Conformément au 2^{ème} alinéa de l'article 49 de la loi N°84-53 du 25 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, il appartient désormais à chaque assemblée délibérante de fixer, après avis du comité technique paritaire le taux permettant de déterminer, à partir du nombre d'agents remplissant les conditions pour être nommés au grade considéré, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus à ce grade.

La délibération doit fixer le taux pour chaque grade accessible par la voie de l'avancement de grade

Vu l'avis du CTP en date du 02/12/02010 Mr le maire propose à l'assemblée de fixer le taux suivant pour la procédure d'avancement de grade dans la collectivité comme suit :

Cadres d'emplois	grades	Taux (%)
administratif	Adjoint administratif 1 ^{ère} classe	100
	Adjoint administratif 2 ^{ème} classe	100
technique	Adjoint technique 2 ^{ème} classe	100

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte, à l'unanimité des présents le tableau ci-dessus.

Centre de gestion : adhésion au service chômage

Le maire expose Que le centre de gestion de la fonction publique territoriale des Hautes-Pyrénées, dans le cadre des missions de conseil qui lui sont dévolues par la loi, effectue le calcul des allocations chômage pour le personnel des communes et des établissements qui adhèrent à ce service.

Considérant la complexité de la réglementation en matière d'indemnisation chômage et donc la nécessité de demander au centre de gestion de traiter les dossiers de demande d'allocations de chômage ainsi que d'en assurer le suivi.

S'agissant d'une mission facultative du centre de gestion, cette prestation ne pourra intervenir que dans le cadre d'une convention dont le projet nous a été transmis.

Après avoir pris connaissance du contenu de la convention et en avoir délibéré, Le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'autoriser Mr DEBAT Serge, Maire, à signer la présente convention, et de lui donner tous les pouvoirs pour le traitement de ce dossier.

Décisions modificatives

Vu l'ordonnance de référé rendue par le Tribunal de Grande Instance de Tarbes dans le contentieux avec la société Adour Service Forêts, Vu l'instruction budgétaire et comptable M14, Vu le budget de la commune, Mr le maire propose au conseil municipal d'autoriser la décision modificative suivante du budget de l'exercice 2010.

Section d'investissement dépenses budgetChapitre 27 : autres immobilisations financièresArticle 275 : dépôts et cautionnements versés 0Chapitre 23 Article 2313 opération 16 :

sécurité routière défense incendie 14 405.83 €

Après en avoir délibéré à l'unanimité le conseil municipal autorise la décision modificative suivante :

Article 275 : dépôts et cautionnements versés (+ 1500 €)
1 500.00

Article 2313 : opération 16 (-1500 €) 12 905.83

Budget 2010 : emprunt, choix de la banque

Après l'exposé du président de la commission des finances sur les propositions d'un prêt de 100 000€ sur 10 ans :

DEXIA : réponse incomplèteBANQUE POPULAIRE : 2.90% remboursement trimestrielCAISSE D'EPARGNE : 3.43% remboursement annuelCREDIT AGRICOLE : 2.76% remboursement trimestriel

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de faire l'emprunt au Crédit Agricole et autorise Mr le maire à signer tous les documents se référant à ce dossier.

Signalisation information locale.

Après l'exposé du responsable de la commission commerçants et artisans sur l'achat de panneaux de signalisation d'information locale, le conseil municipal, après en

avoir délibéré et à l'unanimité, porte son choix sur la proposition de la société Nadia BG Signalisation pour un montant de 3 897.17 € TTC et autorise Mr le maire à signer tous les documents se référant à ce dossier.

Tribunal : consignation auprès du régisseur

Suite au contentieux entre la commune de Pouyastuc et la société Adour Forêts Services et conformément à l'ordonnance de référé du TGI de Tarbes rendue dans cette affaire, Le conseil municipal à l'unanimité autorise Mr le maire à déposer la provision de 1 500 € à valoir sur les honoraires de l'expert auprès du régisseur du TGI de Tarbes.

Voirie : déplacement des panneaux agglomération sur la CD5

Dans le cadre de la limitation de la vitesse sur la CD5 Mr le maire propose de déplacer les panneaux d'agglomération en direction de la D632. Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal décide d'implanter les panneaux avant la zone artisanale en venant de la D632.

Voirie : pose de panneaux de police

Vu le code général des collectivités territoriales, considérant le problème de vitesse excessive des véhicules dans le village, et qu'il y a lieu d'assurer la sécurité des usagers de la voie publique, le conseil municipal à l'unanimité, autorise Mr le maire à réaliser :

Une signalétique verticale comme suit :

Il sera installé un « cédez le passage » à l'intersection

Du cami Dou Arrious - rue des Ecoles

De la rue des Pyrénées -rue de la Poste

Rue derrière la Poste

Rue de la Fontaine -chemin du Bosquet

Rue des Ecoles -chemin du Carrérot

Rue des Ecoles -Chemin des Espiades

trois au bas de la rue du Centre-rue des Ecoles

Chemin du Bosquet -rue des Ecoles

Il sera installé une limitation 50km/h rue de la Fontaine

Il sera installé un miroir facilitant la sortie du presbytère

Un îlot provisoire en kit au bas de la rue du Centre -rue des Ecoles

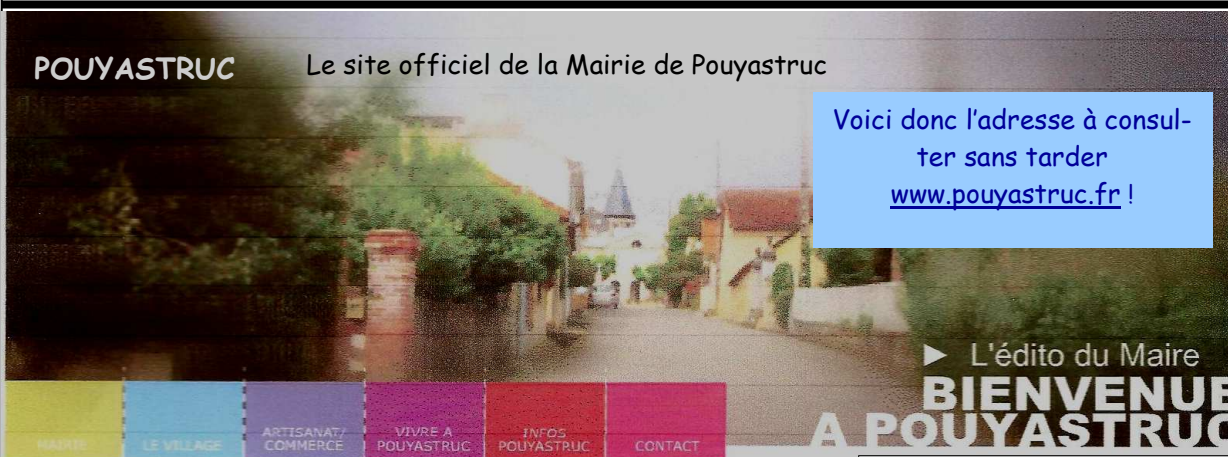
Une signalétique horizontale comme suit :

Bande continue et discontinue du bout du village jusqu'à la mairie

Matérialisation du pourtour du monument aux morts -rue de la Poste

Trois passages piétons (un sur la D632, deux en face de chaque abribus)

Le conseil municipal autorise également Mr le maire à prendre les arrêtés relatifs à ces aménagements.



LE SITE INTERNET

Nous vous l'avions annoncé il y déjà plusieurs mois, le site Internet de la commune de Pouyastruc est maintenant accessible à tous.

Ce site nous permettra de communiquer facilement les informations municipales, et également de diffuser diverses informations sur la vie du village.

C'est pourquoi nous invitons toutes les associations à nous transmettre les informations qu'elles souhaitent largement partager (sorties, soirée, reprise des activités, assemblée générale ...), que nous mettrons en ligne.

N'hésitez pas à transmettre ces informations à :

Cécile Urricariet : cecile.urricariet@orange.fr ou
 Elodie Loiselle : elodie.loiselle09@orange.fr

Voici donc l'adresse à consulter sans tarder www.pouyastruc.fr !

La mise en place du rond point provisoire et le marquage des « cédez le passage »



COMMISSION SECURITE

Suite à l'enquête réalisée auprès de la population du village, le problème de la vitesse des automobilistes était un sujet préoccupant des habitants.

En conséquence, la municipalité a travaillé en collaboration avec les instances départementales, afin de voir comment une amélioration pouvait être apportée. Après plusieurs réunions, nous avons convenu de mettre en place une signalisation verticale et horizontale à l'intérieur de l'agglomération sur certains axes.

Prochainement, vous remarquerez sur le bord des routes communales et départementales de nouveaux panneaux :

- 1 cédez le passage « cami dou arrious - rue des écoles »
- 1 cédez le passage « rue des Pyrénées - rue de la poste »
- 1 cédez le passage « derrière la poste »
- 1 cédez le passage « rue de la fontaine - chemin du bosquet »
- 1 cédez le passage « chemin du bosquet - rue des écoles »
- 1 cédez le passage « D91 - rue du carrerot »
- 1 cédez le passage « rue des écoles - chemin des espiades »
- 3 cédez le passage « en bas de la rue du centre - chemin des écoles »
- 1 îlot central au bas de la « rue du centre - rue des écoles »
- 1 panneau limitation de vitesse 50 km/h « rue de fontaine côté D632 »
- 1 miroir pour faciliter la sortie du presbytère
- le déplacement de l'entrée/sortie de village sur CD 5 à hauteur de la zone artisanale.

Différents marquages au sol seront également réalisés :

Matérialisation du pourtour de la place de la mairie et de la rue de la poste,
 Trois passages piétons « un à hauteur de la D632 en haut du village, et deux face aux abris bus ».

La signalétique mise en place ne réglera pas à elle seule la vitesse, et ne pourra être véritablement efficace qu'avec une prise de conscience et la civilité de chaque automobiliste

CONSEIL D'ECOLE DU 9/11/2010

Etaients présents :

Les 4 enseignants M. Charrier, Mmes André, Carmouse, Mullet, Trey), 2 représentants de la Mairie (M. Debat et Mme Berthier), Les 4 représentants des parents élus (Mmes Dubie, Escoula, Majerus, Marin) qui ont le droit de vote, 2 représentants de l'Association des parents d'élèves (Mmes Bonnemaïson et Lauber) et 2 représentants des élèves (Justine et Baptiste) étaient invités

Le Projet d'école : Le conseil d'élèves, l'aide aux élèves en difficulté et le numérique

Un conseil d'élèves a été mis en place pour impliquer les enfants dans la vie de l'école (les délégués ont été élus dans chaque classe). Lors de la réunion des délégués plusieurs aménagements ont été demandés (poubelles plus grandes, plantations dans la cour, emploi du temps pour le terrain de sport, prévoir des jeux pour la récréation et garderie, chefs de table à la cantine ..)

Les Projets par classe :

Maternelle: Sortie en forêt, sortie cinéma (Loulou et autres loups) - **GS et CP:** Sortie cinéma, spectacle en Mars « Alpha Bête », projet jardin, journal interclasses
CE-CE2 : Concert au Parvis « Le roi des Papas », cinéma « une vie de chat »
CM1-CM2 : concert au Parvis, cinéma « une vie de chat », correspondance avec les marocains par Internet si possible, sécurité routière,

Piscine pour les CP, CE1, CE2 (et peut-être les GS) lundi matin le 3ème trimestre

Le Terrain de Sport : En dehors du temps scolaire, le terrain sera sous la responsabilité des utilisateurs.

L'équipement informatique devrait être programmé sur 2 ans ou 3 ans

La bibliothèque : Les enfants sont sous la responsabilité des enseignants - Problème du remplacement d'Alexandra lorsqu'elle est absente

Travaux à prévoir : plusieurs petites réparations et mises en sécurité (clôture, portail, alarme...)

Consultation nationale sur les rythmes scolaires: Une synthèse sera rendue à la mi Janvier à partir d'un questionnaire remis à tous les parents.

L'Association des parents après consultation de l'équipe enseignante va acheter des dictionnaires pour les CE et CM, un jeu éducatif pour les maternelles, des ballons et des jeux pour la garderie

EFFECTIFS ET NOUVELLE ORGANISATION PÉDAGOGIQUE

79 élèves inscrits en Septembre 84 en Janvier

PS/MS= 21 (13+9) GS/CP= 23 (9+14)

CE1/CE2 = 25 (13+12) CM1/CM2= 15 (6+9)

Prévisions pour la rentrée 2011: 91 élèves

PS/MS=28 (16+12) GS/CP= 18 (9+9)

CE1/CE2=27 (14+13) CM1/CM2= 18 (12+6)

Mme Trey assure la décharge de M. Charrier le Mardi et la classe de CM1/CM2, le lundi

Le passage à 4 classes s'est bien déroulé et tout le monde apprécie de ne plus avoir des effectifs surchargés et les enseignants sont satisfaits des conditions de travail

BIBLIOTHEQUE SCOLAIRE

Etant donné l'augmentation des effectifs de l'école, la commune a octroyé une heure supplémentaire à Alexandra Abadie pour la gestion de la bibliothèque scolaire qui accueillera les élèves désormais le Jeudi de 11h à 17h

AMENAGEMENT D'UNE AIRE DE SPORT

(sur l'ancien terrain de tennis)

Afin de faciliter la pratique du sport pour les enfants de l'école, la municipalité a entamé des travaux de réfection de l'ancien cours de tennis situé juste en-dessous de l'école.

Un grillage a été posé sur tout le pourtour du terrain.

4 paniers de basket et 2 cages de handball viennent à présent aménager cette zone qui sera utilisable d'ici à quelques semaines. Réservée aux enfants de l'école durant la classe, elle sera ouverte au public en dehors des heures de cours, les week-end, durant les vacances scolaires, etc

Aline BERTHIER pour la commission école



A l'école ...

PREMIÈRE SORTIE DE L'ANNÉE.



Le lundi 6 décembre, nous sommes allés au Parvis à Ibos. Nous avons pris le bus avec la classe de CM1/CM2 pour assister au spectacle musical « Le roi des papas ».

Le chanteur s'appelait Vincent Malone. Il était déguisé en roi, avec une couronne et une cape; il jouait de la guitare, du banjo et du clavier. Il y avait aussi trois choristes qui l'accompagnaient.

Les chansons étaient très rigolotes, certaines étaient connues, mais des paroles avaient été modifiées ... Il racontait des blagues aussi!

C'était très amusant; nous avons passé un bon moment.

Les CE1/CE2

LES MATERNELLES EN VISITE À LA POSTE

On est parti à la Poste à pieds pour envoyer la lettre au Père Noël. On est arrivé.



La dame a pris notre lettre, elle a mis le tampon dessus. Elle nous a expliqué que le facteur viendrait

chercher notre lettre et que la lettre irait jusque chez le Père Noël en camion.



Puis on est parti en attendant la réponse du Père Noël.

LES ELECTIONS DES DELEGUES DE CLASSE

Cette année, pour la première fois à l'école, nous avons décidé d'élire des délégués dans chaque classe, de la grande section au CM2. Dans la classe de maternelle, les enfants ont un rôle d'observateurs. Tous les délégués se réunissent avec le directeur pour préparer le conseil d'école. Ils essaient de régler les différents problèmes et d'améliorer le quotidien.

Le déroulement des élections

Les élèves volontaires ont fait une **campagne électorale**. Nous avons fait une réunion en classe durant laquelle chaque **candidat** a présenté ses projets. La plupart des candidats a décidé de réduire les bagarres et a soulevé le problème de la propreté dans l'école.

La semaine suivante, le 22 octobre, nous avons organisé les **élections**.

Nous étions tous des **électeurs** : nous sommes allés dans l'**isoloir** les uns après les autres. Chacun a choisi un **bulletin de vote** blanc pour les garçons et un orange pour les filles. On les a déposés dans l'**urne**. La maîtresse a dit « **a voté** » et nous a fait signer sur la **liste électorale**.

Ensuite, nous avons fait le **dépouillement**.

Les **scrutateurs** ont lu à voix haute le

nom des élèves sur chaque bulletin de vote et ont noté au tableau le nombre de voix de chacun. Les deux élèves ayant obtenu le plus de voix ont été **élus délégués**. Il s'agit de Lise et de Baptiste. Deux élèves ont été élus **suppléants** : Justine et Dorian.

Les élèves de CM1-CM2

HIER, C'ÉTAIT LE GOÛTER ET LE MARCHÉ DE NOËL.

Le Père Noël est venu hier après-midi dans notre école.



Et puis on a chanté pour le Père Noël, il nous a donné des cadeaux et il est reparti. Après, on est sorti pour goûter. Il y avait de la boisson, des clémentines et des parts de gâteau au chocolat.

Le soir, on a chanté pour nos parents sous le préau. Puis, on est allé acheter les toupies, les calendriers et les petits Pères Noël. C'était le marché de Noël.



Après, on a joué dehors dans le noir pendant que les parents buvaient l'apéritif. C'était hyper bien parce que c'était la nuit et c'est rigolo, on peut se cacher dans le noir. Ça fait un peu peur mais c'est amusant.

Les élèves de CP et de GS

L'U.S.C.P. RUGBY - SAISON 2010 2011 - 1er Bilan

Les Séniors (équipe I) viennent de terminer la phase aller du Championnat de France. Il se classent 7ème, avec 6 victoires et 5 défaites, pour 5 rencontres à domicile contre 6 déplacements. Avec un effectif de qualité, ils ont remporté de belles victoires contre Pézenas, Quillan, Carmaux, 3 équipes qui se classent dans le haut du tableau. La phase retour débute le 9 Janvier avec la venue de Levezou. L'objectif primordial est de rester invaincu à domicile et de terminer dans les 6 premiers, situation qui permettra au Club de rester en Fédérale 3 et éventuellement de participer à la phase éliminatoire du Championnat de France.

Les Séniors (équipe II) ayant rencontré les mêmes clubs se classent 6ème avec également 6 victoires et 5 défaites, à 2 points du second. Ils terminent la phase aller sur 3 belles victoires: Vic/Bigorre, Adé et Alban. Grâce à un important effectif, de bonne qualité, cette équipe, tributaire de l'effectif de l'équipe I, monte en puissance. Elle devrait terminer dans le haut du classement et se qualifier pour la phase finale.

Les Juniors et Cadets ont effectué un brillant premier parcours. Les Juniors ont terminé 1er de leur poule de brassage, invaincu. A ce jour, engagés dans la 2ème phase de championnat Philiponeau, ils occupent la 1ère place de leur poule et sont toujours invaincus, devant Tournay et St-Orens. Les Cadets ont terminé 2ème de leur poule de brassage, derrière Condom et devant St-Lary et Nogaro. Ils rencontrent quelques difficultés dans la 2ème phase, de par leur effectif amoindri. Les deux équipes sont également engagés dans un Challenge du Béarn.

L'Ecole de Rugby, forte d'un effectif de 150 enfants, porte haut et fort les couleurs du Club. Les Minimes ont participé aux divers Tournois de Masse. Une équipe de 4 (joueurs) a participé au parcours Orange Rugby Challenge. Elle s'est classée 4ème, derrière Lannemezan, Argelès et Tarbes. Elle est qualifiée pour la Finale Régionale. Les Benjamins, Poussins et Débutants ont également participé à tous les Tournois de Masse. A noter que l'Encadrement de cette Ecole poursuit sa formation, tant d'Enseignant que de Secouriste.

La préparation du 30ème Challenge Pascal Daverède, qui se tiendra le Samedi 30 Avril (au lieu et place du 1er Mai qui s'avère être un dimanche) est engagée.

La Nuit de l'Amitié, organisée par les joueurs séniors, devrait se tenir le Samedi 16 Avril

Jeannot Burguès



Pouyastruc/Eauze : le 28/03/2010 : Ludovic Cazanave, balle en main, devant Laurent Mailles, le pack pouyastrucais a dominé. photo DDM, L. V.

LES CHASSEURS

Les chasseurs attendent encore les palombes qui ne sont toujours pas venues au rendez-vous!! (on enquête pour savoir si elles sont restées dans le Gers...) Seront-elles revenues avant **la fermeture de la chasse le 20 Février** ? Là est la question.

Les sangliers et les autres gibiers devront attendre **jusqu'au 28 Février** pour s'ébattre en toute tranquillité...Par contre le renard, lui, n'échappera pas à partir du **1er Mars** aux battues administratives. Les sangliers et les chevreuils, eux vous attendent dans leurs barquettes de civet au 05.62.33023046. AC



TENNIS CLUB

Du 18 mai au 05 juin 2011 se tiendra le **20ème Tournoi des Mini-cracks**.

Pour préparer cette édition anniversaire nous avons besoin de vous !

Lors de notre dernière Assemblée Générale certains d'entre vous ont émis le désir de se joindre à nous pour nous aider en amont et/ou pendant le tournoi.

Votre engagement peut prendre différentes formes.

Nous vous proposons une réunion préparatoire **Le Vendredi 11 février à 20h30 au club house**

Nous vous présenterons l'évènement et les différents moyens de vous impliquer à nos côtés (recherche de partenaires, diffusion de l'information, accueil, relations presse, festivités...).

Vous verrez que votre engagement, même limité pourra nous être d'une grande aide.

Nous profiterons de cette réunion pour élire le bureau. Nous vous invitons une fois encore à venir nous rejoindre pour vous impliquer à nos côtés. Notre Bureau trop restreint n'attend que vous ! Nous espérons que vous viendrez nombreux

A bientôt

C. Laporte et A. Decotte

LOUS BOUSSALOUS

" Après la réalisation de leur troisième tournoi en juin 2010, lous Boussalous ont repris le chemin des entraînements en septembre. (Ils ont lieu tous les quinze jours, le dimanche matin de 09H30 à 11H30). Pour donner une autre dimension à ces entraînements, le Bureau a lancé deux nouveautés:

- La première a été de modifier le type de jeu. En effet, nous avons mis en place le **rugby "flag" (rugby foulard)**. Cela permet de jouer dans les mêmes conditions que le rugby classique, mais plutôt que de plaquer et de s'exposer à d'éventuelles blessures, on stoppe l'adversaire en lui arrachant une bandelette fixée sur une ceinture à scratch.

Ainsi, n'importe quelle personne peut venir jouer sans craindre un mauvais coup. C'est un peu le principe du jeu à toucher. Autre point positif avec ce système, il n'y a aucun conteste possible contrairement au jeu à toucher. Soit on a arraché la bandelette au joueur porteur du ballon et il est considéré "plaqué", soit ce n'est pas le cas, et le joueur continue son action de jeu.

- La seconde nouveauté est l'**invitation d'une équipe adverse à participer à nos entraînements**, une fois par mois environ. La première équipe sollicitée a été **les Pédescaus** de Barbazan-Debat. Ce principe d'entraînement en commun avec ce nouveau type de jeu a été largement apprécié par les Pédescaus. Ils sont venus courant novembre à une douzaine de joueurs. L'entraînement s'est déroulé dans un esprit amical et chaleureux.

Le fait de vouloir inviter les équipes de la région à découvrir ce jeu, est de les préparer à notre prochain tournoi 2011. Le but est de proposer aux équipes engagées l'inscription au jeu classique ou au flag.

Notre association fait également preuve de générosité. En effet, à l'occasion du Téléthon, nous avons participé pour la troisième année consécutive à un match de foot à TRIE, le **dimanche 05 décembre**. Ce match s'est joué contre les vétérans de l'équipe de foot du T.F.C. de TRIE. **Un don de 145€ a été reversé par les deux associations au responsable du Téléthon de la commune.**

Le **dimanche 19 décembre**, a eu lieu le dernier entraînement de l'année 2010 effectué de nouveau avec nos amis de Barbazan. Après cet entraînement et après l'apéritif pris avec les Pédescaus, les Boussalous

et leurs familles se sont retrouvés à la salle des Associations à POUYASTRUC, autour d'un repas clôturant la saison 2010. Un grand merci à notre ami Dule, qui nous a préparé ce délicieux repas léger !!

Une dernière sortie a été faite dans le Pays Basque le 29 décembre. Nous avons assisté au match du TOP 14 entre BAYONNE-TOULON. Les tapas étaient de rigueur pour terminer la soirée en beauté.

L'Assemblée Générale se tiendra au mois de janvier 2011 où le Bureau annoncera les différentes sorties de l'année, sorties rugbyistiques et festives. Le gros projet du Bureau est la préparation de la sortie pour aller voir un match des VI Nations en IRLANDE en 2012. De façon à bénéficier de tarifs intéressants, il est nécessaire de s'y prendre au moins un an avant. Le travail est donc en marche ! Cette sortie intéresse déjà puisque il y a déjà des inscrits.

D'autre part, dans un avenir plus proche, une sortie pour aller voir un match du TOP 14 à TOULOUSE est en cours d'élaboration, avec à l'issue une soirée Cabaret. Là encore, un travail conséquent est obligatoire et entrepris par les membres du Bureau.

Pour finir, il y aura la préparation de notre quatrième tournoi, déjà, où l'objectif a été quelque peu modifié. Nous commençons petit à petit à avoir une certaine renommée dans l'organisation du tournoi et par son état d'esprit. Nous sommes connus dans tout notre Département, mais également jusque dans le Gers et les Landes. Nous tenons à montrer une bonne image des Rugbymen Vétérans de Pouyastruc, comme le fait admirablement bien le Club de l'U.S.C.P. depuis plusieurs années, avec notamment son Ecole de Rugby.

Encore une fois, le Président Bruno DUBIE tient à remercier le travail important que réalise les membres du Conseil d'Administration des Boussalous. De nombreuses réunions sont réalisées pour la préparation de tous les projets énoncés. Tout ceci se fait "dans l'ombre" mais au bout, le résultat est positif tout comme le montre la concrétisation de la sortie en ECOSSE en février 2010 où l'ensemble des participants ont été enchantés du séjour. Alors merci à Tous.

L'ensemble des Membres des Boussalous souhaitent à tout le monde une bonne année.

Bruno Dubie

ASSOCIATION COUP DE POUCE

L'association Coup de Pouce continue son action d'aide aux devoirs pour les enfants des écoles du canton, de soutien scolaire pour les collégiens et quelques lycéens, de théâtre pour tous et d'activités manuelles.

De plus, elle a travaillé à la mise en place d'un enseignement informatique qui sera opérationnel au mois de Janvier 2011. Ces séances seront ouvertes à toute personne pour qui « informatique » est synonyme de « tracas », de « souci » ou de véritable « casse-tête ». Les inscriptions auront lieu à l'Espace Public Informatique (local à gauche sous le porche de la Mairie) le vendredi 14 janvier 2011 de 9h30 à 11h30.



L'espace Informatique rénové par la mairie et équipé par le Conseil Général sera inauguré le 11/02 en présence de J. Durrieu et de M.J. Bédouret

2010 fut une année très riche au cours de laquelle nous avons ouvert un nouveau lieu, à savoir, l'école de Laslades où nous accueillons six petits élèves : deux en Ce1 et quatre en Cm2. Nous avons aussi ouvert un nouveau créneau : conversation en anglais pour des collégiens qui peuvent ainsi se familiariser avec cette langue.

Comme l'année dernière, nous avons tenu à ce que le prix des cotisations reste bas afin qu'aucun barrage financier n'existe et que tout les parents, désireux de faire suivre leurs enfants, puissent le faire. Aussi, pour faire face à nos engagements financiers, nous recevons des subventions de divers organismes (CAF, DDCSPP et Conseil Général) et aussi des municipalités de Pouyastruc, Castéra Lou, Collongues, Dours, Oléac Debat et Lansac que nous remercions chaleureusement.

Les enfants sont toujours aussi heureux de venir à ces cours pendant lesquels ils apprennent leurs leçons mais pendant lesquels ils apprennent aussi à se connaître entre eux, à échanger, bref à se socialiser.

De plus les rencontres régulières avec les enseignants pour suivre les élèves que nous aidons nous permettent de les faire progresser dans les meilleures conditions.

Au vu de l'engouement pour nos activités et le nombre croissant d'enfants, nous accueillons, bien sûr, tous les adultes bénévoles qui voudraient consacrer quelques heures par semaine pour continuer l'aventure avec nous.

Au terme de cette année nous avons une pensée particulière pour Françoise Dumestre de Castéra Lou qui nous a quittés brutalement. C'était une des actrices de l'éclosion et du succès de coup de Pouce en tant que membre du Conseil d'Administration et responsable bénévole des activités manuelles.

Geneviève MAUPEU

ASSOCIATION « LES GRIBOUILLIS »

C'est dans la joie et la bonne humeur que les membres de l'association les gribouillis ce sont retrouvés chaque semaine à la salle des fêtes de Collongues.

Depuis la rentrée les activités avec les enfants ont été nombreuses : peinture, contes de Noël, cadeaux de fin d'année

Nous serions heureuses d'accueillir de nouvelles adhérentes alors n'hésitez pas à prendre contact auprès de :

Me Robert Christelle 06.49.09.76.02

Me Pailhas Maryse 05.62.33.22.35

Me André Céline 05.62.33.29.73

Nous vous souhaitons de très bonnes fêtes de fin d'année et vous donnons rendez vous après les vacances de Noël."

Céline André

LA GYMNASTIQUE VOLONTAIRE DES RIVES DE L'ESTEUS

Le président et les membres du bureau souhaitent une bonne et heureuse année aux licencié(e)s de l'association, aux lecteurs et lectrices de POUYASTRUC'INFO et à l'équipe sympathique de ce journal ainsi qu'aux associations du canton.

A l'issue du cours de gymnastique de vendredi 7 janvier 2011, les membres présents ont partagé la galette des rois en toute amitié. Des idées d'activités ont germé pour la saison en cours, nous verrons leur mise en place et si une équipe veut bien s'en occuper.

Toute personne qui désire nous rejoindre bénéficiera de deux cours gratuits, l'inscription s'effectue sur la saison sportive, le montant est calculé en fonction des mois d'animations.

Toute l'équipe et son président renouvellent leurs meilleurs vœux, santé et prospérité.

Michel ROUQUETTE,
Président de l'association.



Parenthèses



Après une dernière manifestation : « glane d'automne » le 10 octobre, un peu gâchée par une météo exécrable qui a découragé les plus enthousiastes, nous avons repris notre travail sur le patrimoine bâti et sur le maillage des chemins.



Nous allons profiter de l'hiver pour explorer des chemins plus ou moins tombés en désuétude qui pourraient nous permettre de **reconstituer des circuits autour du village**. Cette première approche sera complétée par un travail en collaboration avec la commune, la communauté de communes et la Fédération Française de Randonnées afin d'aboutir à un balisage de ces circuits et à leur inscription au Plan Départemental de Randonnées Pédestres.

Notre planning de manifestations prend également forme:

Nous envisageons fin mai de reconduire « balade en salade » pour poursuivre notre découverte des plantes sauvages et de leur utilisation au quotidien. Nous pensons profiter de cette journée pour organiser un troc plantes...alors à vos boutures, marcottages et autres plantations !!!

A l'automne nous souhaiterions vous proposer une soirée « étoiles » ; le ciel de Pouyastruc (et d'ailleurs on vous l'accorde) peut être magnifique en fin d'été.

Une sortie mycologique est également en prévision ; nous vous donnerons plus de détails dans les prochains bulletins.

Voici donc une nouvelle année pleine de projets pour tous les membres de (parenthèses) qui seraient ravis d'accueillir de nouveaux venus au sein de l'association.

Vous pouvez nous contacter au 05.62.33.22.67 (A. Carrière) ou au 05.62.33.26.88 (A. Marty)

COMITE DES FÊTES

Suite à l'assemblée générale du 13 Novembre 2010 , le Comité des Fêtes a renouvelé son bureau .

Présidente : Elisa Menvielle -
Vice Président : Jérôme Dalier -
Trésorière : Cécile Alegret -
Secrétaire : Yoann Saux

Vous pouvez déjà noter sur vos agendas que la fête locale aura lieu les 22, 23 et 24 juillet 2011.

Tout le Comité des Fêtes vous souhaite une très **Bonne Année 2011** et vous dit à très bientôt.

Le Comité des Fêtes

LES CHANTEURS DE L'ESTEUS

Le Dimanche 19 Décembre, à l'église, la chorale a présenté son traditionnel concert de Noël dirigé cette année par Cécile Barbery.

Une autre nouveauté, les violons ont fait place à deux sympathiques guitaristes: Raymond Dubau et Clément Labernadie qui ont ajouté une touche jazzie aux chants de Noël classiques et aux gospels chantés pour cette occasion.

Une centaine de personnes venus de tout le canton ont pu apprécier la qualité vocale de cet ensemble qui n'a pas perdu de son enthousiasme .

La chorale prépare en ce moment leur prochain concert, avec rencontre de plusieurs groupes , qui aura lieu le **21 Mai à la salle Polyvalente** .

AM Menvielle



LA FRATERNELLE

Le Samedi 18 Décembre, la Fraternelle a réuni son AG dans la salle de la mairie.

Nous rappelons que cette association a pour but de venir en aide aux familles lors du décès d'un proche adhérent.

Elle se charge alors, de contacter le curé (s'il y a lieu), les Pompes Funèbres, . Elle prend en charge le cercueil, la housse sanitaire, la messe et le transport du corps de la maison au cimetière.

Elle met à sa disposition un chariot, des porteurs (des adhérents bénévoles), et le registre des signatures.

Les options, et le transport hors du village sont à la charge de la famille qui est libre du choix des Pompes Funèbres et devra payer le supplément si le devis est plus élevé.

Dans le cas où la crémation est choisie par la famille, La Fraternelle reverse le montant forfaitaire fixé.

La cotisation, au moment de l'adhésion varie en fonction de l'âge du nouvel adhérent. A cette cotisation, s'ajoute une cotisation annuelle de 15€ par personne.

Nous rappelons que l'association est gérée par des bénévoles. Les ilotiers chargés de recouvrer les adhésions de cette année et d'avertir en cas de décès d'un adhérent sont :

Pour la route départementale, Jean Burguès ;

Pour le centre, Georges Galdiolo ;

Pour le haut du village, André Dubié ;

Pour le bas, Joseph Estrampes.

Les membres du bureau ont été reconduits cette année:

Présidents: Jean Jacques DALIER et Christian FORGUES

Secrétaire: Rolande LARRAZABAL

Trésorière: Maité INGARAO

AC

**TIR A L'ARC**

L'équipe des tireurs, depuis le début de Janvier, a troqué les arcs pour des débroussailleuses et des tronçonneuses et avec entrain ont commencé de préparer le terrain de la forêt de Barmalle : ils ont nettoyé les tracés de chemin, et vont refaire des marches en bois avec les arbres abattus par la tempête.

Le club s'est entendu avec le club de Séméac pour organiser des rencontres amicales (sans doute une cet été), et dans le courant de l'année prochaine, 2011/2012, un championnat départemental pourra être organisé.

Les randonneurs pourront profiter de ces aménagements dès ce printemps, venir admirer le travail effectué tout en savourant l'ombrage de cette belle forêt.

J.H. Larriou

AMICALE DES RETRAITES**ACTIVITE MARCHE**

Depuis le 1er octobre, changement d'horaire de départ des randonnées pédestres.

Rendez-vous le **VENDREDI à 13 H 30** au stade de Pouyastruc.

Toute information est affichée à la porte de la salle des associations.

Renseignements auprès

de **Josianne GESTAIN 05 62 33 23 70.**

Des sorties « Montagne » sont organisées le **MARDI. (se munir de raquettes)**

En ce qui concerne le lieu et l'heure de Rendez-Vous, ainsi que pour d'autres renseignements, s'adresser à : **Yvette ALEGRET 05 62 33 23 05.**

Josianne GESTAIN

ECOLE DE JUDO DU CANTON DE POUYASTRUC

Le premier trimestre de la saison judo s'achève; après la journée portes ouvertes, le 7 Septembre, nous avons accueilli quelques mini-judokas à notre école.

Le 3 Octobre, un stage sportif et d'arbitrage s'est déroulé à la M.A.M. pour les benjamins et les minimes.

Le tournoi du Haut Adour à Bagnères s'est déroulé le 11 Novembre pour les mini - poussins et les poussins.

Les 23 et 24 Octobre le tournoi des mines pour les cadets et Juniors à la maison des Arts Martiaux

Le 14 Décembre a eu lieu le passage des ceintures : 1 bleue, 1 jaune, 2 blanches/jaunes, 4 blanches

Les Juniors et séniors quant à eux préparent les katas à la MAM 1 fois par semaine.

Après la remise des ceintures, la cérémonie s'est clôturée par le traditionnel goûter de Noël où le père Noël a distribué des friandises à ses judokas. Ensuite, un pot de l'amitié avec les parents et les amis a suivi pour bien achever ce début de saison.

Si le judo vous intéresse, venez nous voir tous les mardis de 18h15 à 20h15 à la Polyvalente.

Clément LEGRAND

L'ADMR



M. Bédouret, Mmes Agosta et Laffitte (assise) souhaitent la bienvenue. /Photo J.-C. V.)

Le 11 Septembre , l'ADMR fêtait ses 30 ans d'existence. Créée en 1980 à l'initiative de Mme Laffitte de Cabanac et de M.Bédouret de Castéra Lou qui hélas vient de nous quitter ,

Pendant ces 30 ans trois présidents se sont succédés : M. Bédouret, M. Dufrérou et Mme Agosta, l'actuelle présidente .

Installée tout d'abord à Cabanac , puis à Pouyastruc en 2003, sur la place de la mairie, cette association avait pour but de venir en aide aux personnes en difficulté et de permettre aux personnes âgées , de vivre chez elles le plus longtemps possible.

Actuellement plusieurs services sont proposés : aide ménagère, portage de repas, télé alarme et gardes d'enfants à domicile , le tout assuré par 34 salariés qualifiées .

L'ADMR est en outre en contact avec le SSIAD (service des soins à domicile) qui emploie 9 aide-soignants et 2 infirmières coordonnatrices en contact avec les infirmières libérales .

Cet anniversaire s'est déroulé dans une ambiance musicale , avec les chanteurs de la Clé des champs, lous Lurous du Bach Adour , les danseurs « los ahumats » et bien sur le gâteau aux 30 bougies ,

Le 16 Décembre, ce sont les 30 ans de service de Denise Cazenave qui étaient fêtés pour son départ à la retraite.

Mme Agosta au nom du conseil d'administration l'a remercié pour sa fidélité et son dévouement auprès des personnes âgées du canton durant toutes ces années et lui a souhaité une retraite heureuse ,

auprès de sa famille, de ses camarades de la chorale Lous lurous dou Bach Adour; en lui remettant une médaille frappée du sigle de l'ADMR.

(A. Carrère , photos de J-C Villacampa)



L'ADMR vient de perdre un ami, Michel Bédouret qui avait créé l'Association en 1980 dont il fut le premier président jusqu'en 1985 .

Né à Castera Lou le 14 Avril 1949, il avait repris la petite ferme de son père qu'il travaillait avec amour.

Il était l'époux attentif de Marie Josiane Bédouret, la conseillère générale du canton de Pouyastruc qu'il avait rencontrée alors qu'elle était directrice de la Fédération départementale de l'ADMR .

Très apprécié de tous pour sa gentillesse et sa générosité, membre de l'Association 'Les Esvagats » , il laisse un grand vide dans sa famille , dans tout son entourage .et pour tous ceux qui l'ont connu .

SECOURS CATHOLIQUE

L'antenne du Secours Catholique du canton de pouyastruc organise

UN VIDE GRENIER

LE DIMANCHE 6 MARS 2011

dans la salle polyvalente du village (Buvette sandwichs pâtisserie)

Si vous avez des objets à vendre faites vous connaître au plus vite :

1, rue de La Poste Tél : 06 73 66 19 38

Permanence :Le 1^{er} et le 3^{ème} Mardi de chaque mois ou sur Rendez-vous



Le 20 Novembre, Mme Josette Durrieu , sénatrice et présidente du Conseil Général, François Fortassin sénateur, Jean Glavany député, Bernard Plano , Président de Midi Pyrénées Expansion, Bernard Verdier et André Fourcade, conseillers généraux ont coupé le ruban , inaugurant ainsi symboliquement cette Zone économique en présence des délégués de la Communauté de Communes .

Les différents intervenants ont salué cette réalisation de 1 430 000€ financée par l'Etat, la région et le conseil général (à hauteur de 767000€). Marie Josiane Bédouret , la conseillère générale de Pouyastruc absente et excusée après le deuil qui l'a touchée a été vivement remerciée pour son investissement dans ce projet



Christian Alégret, président de la CCADE a rappelé l'historique de ce projet:

Dès la création de la CCADE, le 21 Janvier 2000, et sa prise de compétence du développement économique, une commission « Création et gestion d'une zone artisanale et de service » est mise en place .

L'idée fait peu à peu son chemin jusqu'à l'achat et le découpage des terrains en 2007 , et son achèvement en 2010 , avec force investissement personnel, de son nouveau président.

Sa surface de 14 000 m² comprend quatre parcelles. Sa situation géographique près de l'axe très passant et la proximité de Tarbes lui font bénéficier d'une position stratégique.

INAUGURATION DE LA ZAE



Une nombreuse assistance est venue visiter les locaux

Une table bien garnie par M et Mme Larrieu les attendait

Cette zone d'activité comprend aujourd'hui un atelier artisanal et un hôtel d'entreprises:.



L'atelier artisanal est occupé depuis quelques mois par l'entreprise de transports et de logistique DUCASSE.

L'hôtel d'entreprises est un bâtiment de 900 m² , et se compose ainsi :

4 alvéoles, comprenant chacune un atelier de 200 m², un bureau, un local technique et un sanitaire. Des box grillagés situés à l'extérieur seront dédiés à chaque alvéoles :

1 local administratif de 40 m² permettant aux entreprises locataires qui le souhaiteraient de mutualiser la partie administrative de leur activité. Dans le cas contraire, ce local sera proposé à la location.

Par ailleurs , au cours du premier trimestre 2011, sera construit par le conseil général un point d'appui pour l'entretien et la viabilité hivernale de l'ensemble des routes départementales du canton de Pouyastruc , qui servira aussi de base de travail et de logistique aux agents du conseil général .

La fin des travaux d'aménagement de la zone approche, mais déjà deux alvéoles sont louées.

La première, celle située le plus au nord, est occupée par la **SOCIETE C LA CLIM** , chaleur et climatisation. La seconde située au sud du bâtiment, est occupée par la **SOCIÉTÉ MOTOCULTURE DE L'ESTÉOUS**. (voir ci contre)

A. Carrère

LES TRANSPORTS DUCASSE



L'enfant du pays, Christophe Ducasse, dans ses 30 ans, après 11 ans d'encadrement des chauffeurs dans l'entreprise Barcos de Lannes, a décidé, en 2007, de s'installer au village, et actuellement dans un local de 600m² de la ZAE.

Tout le monde connaît son camion rouge, qui aujourd'hui, a 5 « petits » frères (dont un frigorifique), il en attend un sixième ...

A cette « famille », on doit ajouter 8 employés: 2 secrétaires et 6 chauffeurs, lesquels (sans compter le « Patron ») parcourent la France toute la semaine du Lundi au Vendredi soir, transportant une marchandise variée, allant du champagne à la ferraille, des jouets aux tuiles, des pâtés de Rabastens aux machines agricoles de J.L. Dhugues

Sans oublier, dans cet inventaire à la Prévert, des céréales, du maïs du sud ouest transformé en bioéthanol pour l'usine de Lacq où il est mélangé à l'essence, cela dans un camion spécialisé, équipé de benne céréalrière.

Tous ces va-et-vient exigent une gestion très méticuleuse du temps et du volume des camions, et



un réseau de clientèle et de partenaires transporteurs que Christophe et sa jeune femme Stéphanie, ont su créer.

Christophe et ses deux secrétaires (dans le fond : Stéphanie)

A présent, c'est l'activité « stockage » qu'ils vont essayer de développer en complémentarité du transport.

Souhaitons à ces jeunes gens tous les encouragements qu'ils méritent.

A.Carrère

C' LA CLIM



Laurent Candaudap habitant Pouyastruc et fort d'une expérience de 16 ans en génie climatique dans diverses sociétés de la région, a choisi de créer son entreprise, près de chez lui, dans cet hôtel

tout neuf.

Comme son nom l'indique, cette entreprise propose tant aux particuliers qu'aux professionnels et aux collectivités des installations de climatisation et de chauffage central, plancher chauffant, pompe à chaleur air/air, air/eau, eau/eau, géothermie, et chauffe eau,

Son produit phare est pour l'instant un chauffe-eau thermodynamique qui permet une économie d'énergie de 70% et un crédit d'impôt de 40%.

Pour toutes ces installations, il propose un plan d'aménagement et un suivi de chantier.

Bonne chance à cette petite entreprise!



AC

LE BIENVENU..POUR NOS JARDINS

Originaire et habitant de Cabanac, Marc Gualbert après avoir travaillé de nombreuses années au PAC de l'Arros à Villecomtal, a installé son atelier de motoculture de plaisance dans cet hôtel d'entreprise.

Un hall plein de tracteurs rutilants, tondeuses, tronçonneuses quads adultes et enfants, souffleurs de feuilles, nettoyeurs à haute pression, broyeur de végétaux, fenéuses, rototils etc ...le tout neuf, et d'occasion attend le jardinier du dimanche ...ou de semaine.

M. Gualbert ne se contente pas de vendre, il répare, révisé le matériel (pensez-y avant le printemps).

Cette « Moto Culture de l'Arros » va faire des heureux dès que la nature va se réveiller et la pelouse reverdir.

AC



FERME LE MERCREDI

NOTRE POSTE EN DANGER



Un comité de défense de la Poste a vu le jour en fin d'année 2010 pour défendre les postes de Cabanac, Chelle-Debat et Pouyastruc face aux diminutions d'horaires d'ouverture décidées par la Poste.

En effet, les Postes de Cabanac et Chelle-Debat, sont confrontées à des réductions d'horaire, ainsi les usagers ne savent plus quand les bureaux de poste sont ouverts.

A Pouyastruc, la Poste est **désormais fermée le mercredi**, jour où elle s'avère particulièrement utile pour les usagers.

C'est pour défendre la présence de la Poste sur nos territoires ruraux, que ce comité de défense a vu le jour. Il reste très vigilant afin que d'autres réductions d'horaires ne viennent à nouveau amputer le service public dans ce canton où la population est en pleine progression .

Un rassemblement s'est organisé **samedi 29 janvier à 17H30 devant la Poste de Pouyastruc** pour soutenir cette démarche, dont l'unique but consiste à défendre les intérêts des usagers.

Soutenez la poste : adhérez au comité de défense .

(Président : R.Coustet:05.62.33.25.16)

Le comité de défense de la poste

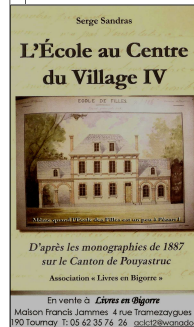
UN ROI ET UNE REINE AU PICHOU

La célèbre galette des rois a été fêtée au quartier du pichou : Toute l'équipe s'est réunie, cette fois-ci chez Alain Bérot le boute-en-train du quartier pour tirer les rois ..

Cette année c'est "Nanou" qui était la reine de la soirée et qui a choisi son roi d'un soir Alain Bérot . Ce n'était que justice , puisqu'il nous avait si bien accueillis..Les "pichounets" entendez par là , les enfants du pichouqui ont tiré les autres fèves .

Encore une merveilleuse soirée ...
....Prochaine rencontre sans doute pour le mouton pascal où il y aura un apéritif et a la chandeleur pour mettre tout cela en place ...et oui c est quand même de l'organisation merci à tous et à bientôt

Martine Ballestra



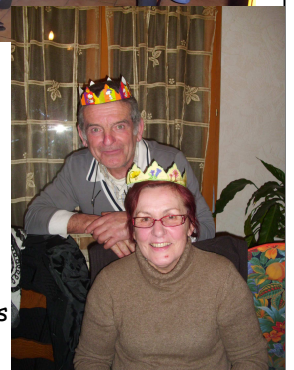
L'ECOLE AU CENTRE DU VILLAGE

Le 20 Janvier, à la mairie, en présence de J.Durrieu , l'Association Livre en Bigorre présentait le livre rédigé par Serge Sandras sur l'histoire des écoles dans le canton de Pouyastruc .

Sur sa couverture, on reconnaîtra la vieille école des filles du village , que la commune est en train de réhabili- .

Si vous êtes intéressé par cet ouvrage, vous en trouverez quelques exemplaires à la bibliothèque (25€) ou au siège de l'association Livre en Bigorre , à Tournay (05.62.35.76.86) ou par mail : (aclct2@wanadoo.fr)

AC





Dossier préparé par ACarrère)

HISTOIRE ET DEFINITION

Née dans les années 1920 sous l'impulsion d'agronomes, d'agriculteurs et de consommateurs, l'Agriculture biologique prend son essor dans les années 1970 mais n'est reconnue officiellement en France qu'en 1981 et en 1991 par la communauté européenne pour les végétaux et en 2000 pour la production animale.

Cette réglementation la définit comme « une agriculture qui n'utilise pas des produits chimiques de synthèse » (décret du 10/03/1981)

L'agriculture Biologique cherche à atteindre trois objectifs : produire en harmonie avec l'environnement, favoriser le développement de fermes, d'entreprises et de filières à taille humaine, être solidaire et équitable.

Pour cela, les producteurs bio respectent trois principes :

- maintenir un équilibre entre les plantes, les animaux et leur environnement,
- nourrir le sol pour nourrir les plantes,
- respecter l'environnement en utilisant des traitements ou fertilisants issus de processus naturels.

Pour atteindre ces objectifs, plusieurs techniques sont utilisées: lutte biologique avec des insectes, cultures associées sur une même parcelle, planification des cultures, semis direct sous couvert, compostage et paillis, purins (d'ortie en particulier), adaptation aux cycles lunaires ...



Les productions dont la teneur en ingrédients biologiques est supérieure à 95 % ont droit au **label AB** qui est délivré par un organisme indépendant.

Il existe d'autres labels:

Le label européen symbolisé par ce logo depuis le 1er Juillet 2010 obligatoire sur les produits de l'union européenne



Le label « Nature et Progrès » délivré par une Fédération Internationale fondé en 1964. qui engage producteurs et consommateurs sur des objectifs écologiques et sociaux.



QUELQUES CHIFFRES

L'agriculture biologique connaît actuellement une très forte évolution autant dans la demande que dans la production.

Dans le monde, c'est l'Australie qui est le plus gros producteur (12400000 ha, 42% de la surface agricole utile).

En Europe, c'est le Lichtenstein (29%), l'Autriche (13%), suivis de l'Italie, la Suède, la Grèce, le Portugal avec 7%, la France arrive loin derrière avec 2,46% de la SAU (en 2009). La loi « Grenelle I » fixe un objectif de 6 % de la surface agricole utile (SAU) en agriculture biologique en 2012 et 20 % en 2020.

Avec 67 882 ha certifiés, la région Midi-Pyrénées est la première région française en termes de surfaces en mode de production biologique. elle détrône la région Pays de Loire (65 884 ha) qui était en tête avant 2008.

DU BIO A POUYASTRUC



Chez Marie-Claude et Gérard Tauziet, face à la supérette, un petit panneau annonce l'exploitation de 10 ha, où en fin de semaine (après 16 heures de préférence) vous pouvez venir directement acheter vos légumes, vos œufs et vos poulets bio (label AB).

Les produits sont contrôlés par l'organisme AGROCERT qui vérifie leur qualité: qualité de la terre (sans traitement chimique) de l'environnement (sans OGM, sur et autour de l'exploitation grâce à un instrument spécifique), des produits maraichers, et de la nourriture donnée aux animaux (poulets, oies, cochons).



Des prélèvements de céréales (soja, tournesol, maïs) sont analysés régulièrement dans les laboratoires de Marmande siège de l'organisme. Les seuls intrants autorisés sont le compost maison et la bouillie bordelaise.

M. et Mme Tauziet fournissent les magasins bio de Tarbes (Biocop et Bio Béarn quartier Nelly). Les charcuteries sont commandées par l'intermédiaire de GAB65 : (<http://www.bio65.fr>) ou

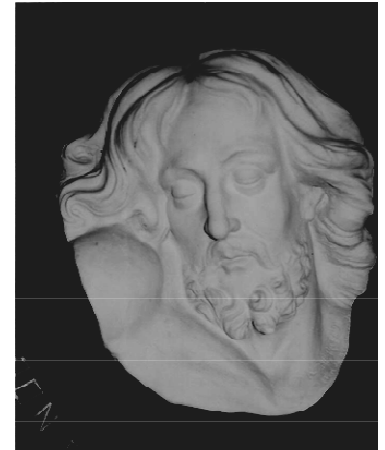


05.62.35.27.73/06 80 18 26.29) **Gab65** est une association qui regroupe les agriculteurs en bio ou en conversion du département. Son objectif est de développer l'agriculture biologique sur ce territoire, par un appui aux producteurs et par la promotion de leurs produits. Elle encourage entre autre la restauration collective bio.

ALBERT BERNET dit « ALBERT DE SEMEAC DE LA LIBERTE »

Albert Bernet dont nous pouvons admirer la belle tête de Christ dans la galerie de l'église, est né au Bout du Pont à Séméac en 1883 mais le berceau de sa famille était Pouyastruc, où une maison Bernet est signalée dans le cadastre de 1809 sur l'actuel terrain de M. et Mme Philippe.

La maison qui était encore visible sur une carte postale de 1960 (prêtée par Mme Philippe) a été démolie depuis.



Son père, Jean Bernet, né en 1860, et son grand père étaient des menuisiers qui auraient fabriqué entre autres les menuiseries de l'école des filles.

Il est apprenti dans l'atelier de son père. Doué pour le dessin, Albert Bernet suit des cours à l'école des Beaux Arts de Tarbes, puis de Bordeaux et aux Arts Décoratifs. Il obtient son diplôme d'architecte à Tarbes. En 1908, il est initié franc maçon à la loge de Tarbes (du Grand Orient) et est élu conseiller municipal à Séméac.

Il part à Paris en 1912 où il a vite pignon sur rue: il est président de la Société Française d'architecture et membre de la Société des architectes modernes.

Il se consacre à la construction de maisons individuelles, «édite un recueil de planches 'Eléments d'architecture moderne: les Maisons économiques'». En effet, l'aire du pavillon ne faisait que commencer, il y exprime ses préoccupations sociales « L'homme ne peut s'attacher à la laideur, seule la beauté le captive ». Il préconise l'emploi de matériaux modernes et le béton



Habitation construite sur les plans d'A Bernet en 1957 rue de la République à Séméac

armé.

Il perd son frère à la guerre, lui, en réchappe et est décoré de la croix de guerre.

En 1923, il est reçu comme « Compagnon tailleur de pierre du devoir Etranger » sous le nom de « **Albert de Séméac dit La liberté** » et dès lors c'est le compagnonnage et ses vertus qui focaliseront son intérêt: il écrit « **La morale professionnelle** » « **Joli cœur de Pouyastruc** » et grâce à son formidable talent oratoire donne des conférences dans toute la France pour glorifier les valeurs compagnonniques. Il enseigne l'histoire du travail au Collège des Sciences Sociales.

En 1936, il se présente aux élections législatives pour le parti USR avec Marcel Déat, son ami et se retrouve en 1940 sous la triple casquette contradictoire de franc maçon persécuté (on lui retire sa chaire d'histoire du travail), de compagnon isolé en désaccord avec ses confrères, qui acceptaient mal son caractère vaniteux et de collaborationniste, membre du RNP ce qui lui coutera une assignation à résidence à la Libération.



En costume de compagnon tailleur de pierre

A partir des années 50, revenu à Séméac, il se consacre

à la peinture et à la poésie occitane .
Il meurt le 25 Mai 1962, à Séméac où il est enterré .

Plusieurs de ses aquarelles ont été léguées au Musée Massey et au château de Mauvezin .



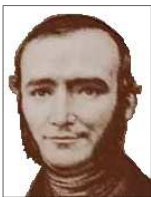
Le château de Mauvezin - Aquarelle 1955
(coll musée Massey)

Sur sa tombe on retrouve l'emblème des compagnons: la règle, l'équerre et le compas . Qui était l'emblème des constructeurs des cathédrales gothiques .

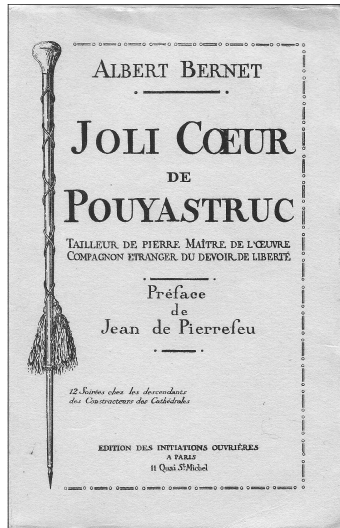


Musée du compagnonnage à Tours

Georges Sand s'est intéressée au compagnonnage en écrivant « le Compagnon du tour de France » dont le personnage principal est Agricol Perdiguier (1805-1875) compagnon menuisier,



écrivain et député



Sous forme d'un roman autour d'un personnage qui serait né à Pouyastruc (un ancêtre d'Albert Bernet ?) appelé suivant la tradition compagnonnaïque (une valeur morale et le nom du village de naissance) ce texte écrit en 1928 développe toutes les valeurs morales nécessaires pour devenir un compagnon du devoir, élite ouvrière : la fraternité, l'amour du travail bien fait , l'exaltation de la beauté.

Il y développe l'histoire du mouvement, ses thèmes favoris (tels que le labyrinthe) , A. Bernet a dessiné la couverture présentant la canne des Compagnons , symbole du pèlerin et de la rectitude .

Le COMPAGNONNAGE

« Le compagnonnage est une association ouvrière qui a pour but le perfectionnement professionnel moral et spirituel de ses membres »

Les archives attestent de l'existence des compagnons du devoir dès le XIIIème siècle dans l'empire germanique. Les premiers « compagnons » constructeurs des cathédrales auraient perfectionné leurs techniques à la faveur des croisades , grâce à des échanges avec les artisans du monde arabe , inventeurs de la géométrie et de l'ogive.

Ce mouvement s'est développé dans toute l'Europe et en Amérique. L'affiliation se fait par cooptation après des épreuves de capacité (un chef d'œuvre) et l'accomplissement de rites initiatiques lors de la « réception ». Leur devise : « Travail et honneur »

Le voyage fait partie de leur formation , véritable université ouvrière et conditionne leur accès à la maîtrise.

De nos jours le compagnonnage est toujours vivant, et forme de nombreux jeunes pour une vingtaine de métiers dans 95 maisons en France et à l'étranger .. Ces « Maisons » sont des lieux d'hébergement, de restauration, de formation et d'échanges qui accueillent des jeunes de 18 à 25 ans pendant leur « Tour de France ».

Le compagnonnage s'est énormément développé au XIXème siècle et il existe peu de familles qui ne comptent des compagnons parmi leurs ancêtres artisans : A Pouyastruc nous pouvons citer entre autres Emile Abadie , le grand-père de Pascal et de nos jours Jean Louis Dhugues .

Au-delà d'un savoir-faire, c'est donc un véritable savoir être que les Compagnons proposent aux jeunes pour réussir leur vie.

Dossier préparé par A Carrère (Association Parenthèses) . Sources: Sylvio Brianti : « Traces d'Artistes dans les Hautes Pyrénées », « Fragments de l'histoire du Compagnonnage » - et www.museecompannongage.fr.

MAIRIE

05.62.33.22.54

09.77.60.76.53

Fax: 05.62.33.25.26

Secrétaires:

Fabienne BALLESTA**Alexandra ABADIE**mairie-pouyastruc@wanadoo.fr

Lundi : 9h à 11h -16h à 18h

Mardi : 9h à 11h

Jeudi : 9h à 11h - 16h à 18h

Vendredi : 9h-11h

Permanences du maire:

Mardi : 17h30 - 19h

Tel de M. le Maire:

06.83.35.44.82

Autres jours : sur rendez-vous

Marie Josiane BEDOURET

(Conseillère Générale

Présidente du SIVOM)

05.62.96.50.02

07.86.18.45.17

BIBLIOTHÈQUE

09.63.57.92.06

Responsable:

Alexandra ABADIEMail : bibliotheque-pouyastruc@orange.fr

Ouverture au public :

Lundi et Vendredi ;

De 16h à 18h et

Mercredi de 14h à 16h

ECOLE

05.62.33.22.56

Directeur :

Pascal CHARRIERMail : ce.0650816J@ac-toulouse.fr**LA GENDARMERIE**

05.62.33.25.18

Commandant de brigade : Adjudant Daniel MAZOUNAVE

De 8h à 12h et de 14h à 18h (horaires bureau)

Permanence téléphonique en continu

de 12h à 14h et de 18h à 8h appels dirigés sur Tournay ou Tarbes

LA DÉCHETTERIE

Lundi de 9h à 12h et de 14h à 18h,

Mardi, Mercredi et Vendredi De 14h à 18h

Samedi de 9h à 12h et de 14h à 18h

CABINET D'INFIRMIERES

05.62.33.22.46

CABINET DENTAIRE**CABINET MEDICAL**

05.62.33.22.40

05.62.33.22.61

CARNET

depuis SEPTEMBRE 2010

NAISSANCES

Evan BASEILHAC

le 7 décembre 2010

(petit-fils de Catherine et Jean BASEILHAC)

DECES

SAMARAN-DARRAS Marie-Juliette

le 4 octobre 2010

INFORMATION

Les grands-parents qui désirent signaler la naissance de leurs petits-enfants dans le journal « Pouyastruc-Info » sont priés de bien vouloir en informer la mairie. Leurs enfants n'habitant plus Pouyastruc, la mairie n'est plus informée officiellement de ces naissances.

LA POSTE

05.62.33.22.51

Receveur :

Didier LECLERC

(basé à Aureilhan)

De 9h à 12h et

de 13h30 à 16h30

Samedi : de 9h à 12h

Fermée le Mercredi

Levées : 15h50

LA FRATERNELLE

Président: Christian FORGUES

05.62.33.23.43

L'ADMR

Tel:05.62.33.29.70

Responsable : Mme AGOSTA

Lundi et Mardi : de 9h à 12h -

Jeudi : de 14h à 16h30

Permanence téléphonique:

PERMANENCES ALTAÏR

Altair est un bureau d'étude rattaché au pays des Coteaux pour étudier les possibilités d'aides financières pour l'amélioration de l'habitat .

Cette permanence est assurée par Mme TOUZA une fois par mois à Pouyastruc dans la salle de la mairie de 9h30 à 11h30.

La plume est à vous !

Vous avez un sujet que vous aimeriez aborder, un article à proposer, une anecdote ou un souvenir à partager, n'hésitez pas, ces quelques pages sont les vôtres.

Nous vous signalons que désormais , vous pouvez trouver ce bulletin (en couleur) sur le site Internet du village : www.pouyastruc.fr !